

Distribution limitée

WHC-03/27.COM/INF.13

Paris, 16 juin 2003

Original : anglais/français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE
ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

**Vingt-septième session
Paris, siège de l'UNESCO, salle XII
30 juin - 5 juillet 2003**

Point 13 de l'ordre du jour provisoire : Mise en œuvre de la Stratégie globale

Proposition d'inscription du Qhapac Ñan – Chemin Inca sur la Liste du patrimoine mondial : une initiative des gouvernements argentin, bolivien, chilien, colombien, équatorien et péruvien

RESUME

Des représentants des gouvernements argentin, bolivien, colombien, chilien, équatorien et péruvien se sont réunis les 1^{er} et 2 avril 2003 à Lima (Pérou) pour faire avancer l'initiative de proposition d'inscription du Qhapac Ñan – Chemin Inca (le réseau préhispanique de routes de la cordillère des Andes) sur la Liste du patrimoine mondial. Lors de cette réunion, ils ont demandé au Centre du patrimoine mondial d'informer le Comité du patrimoine mondial des démarches engagées par certains Etats parties, ainsi que du résultat de la réunion.

Le Secrétariat soumet ce document en réponse à cette demande.

Le projet de décision concernant ce projet se trouve dans le document WHC-03/27.COM/13 (Projet de décision **27 COM 13.2**)

**PROPOSITION D'INSCRIPTION DU QHAPAC ÑAN – CHEMIN INCA SUR LA
LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL : UNE INITIATIVE DES
GOUVERNEMENTS ARGENTIN, BOLIVIEN, CHILIEN, COLOMBIEN,
EQUATORIEN ET PERUVIEN**

I. Introduction

1. *Le Qhapac Ñan – Chemin Inca est le nom donné au vaste réseau de routes qui, à l'époque préhispanique, reliaient les territoires de ce qui est aujourd'hui la Colombie, l'Equateur, le Pérou, la Bolivie, le Chili et l'Argentine et qui a atteint son apogée, en tant que système intégré, sous l'Empire inca. Ce système était composé des routes proprement dites et des constructions et ouvrages associés (maisons d'habitation, entrepôts, ponts, etc.). Il reliait les établissements humains, les centres administratifs, les zones agricoles et minières, les lieux saints et sacrés. Aujourd'hui encore, il traverse des zones d'une haute valeur culturelle et d'une grande diversité biologique naturelle.*¹

2. Ce document donne des informations sur l'initiative des Etats parties concernées proposant l'inscription du Qhapac Ñan – Chemin Inca sur la Liste du patrimoine mondial. Il rappelle les antécédents de cette démarche et les mesures prises par les Etats parties pour faire progresser, dans chaque pays, la réflexion sur le Qhapac Ñan – Chemin Inca et son identification sur leurs territoires respectifs. Il rapporte plus en détail les résultats de la première réunion sous-régionale organisée par le Pérou les 1^{er} et 2 avril 2003 à Lima et fait des propositions pour la coopération future à ce projet.

II. Antécédents

3. En mai 2001, le Président du Pérou lançait une initiative visant à faire inscrire le Qhapac Ñan – Chemin Inca sur la Liste du patrimoine mondial. Cette initiative a reçu le soutien de l'Argentine, de la Bolivie, du Chili et de l'Equateur, et les gouvernements péruviens et argentins ont inscrit le Chemin Inca sur leurs Liste indicatives.

4. Lors de la réunion, en mars 2002 à Montevideo, sur l'exercice de production de rapports périodiques du patrimoine mondial, les points focaux de l'Argentine, de la Bolivie, du Chili, de l'Equateur et du Pérou ont rédigé un document résumant leurs propositions pour faire avancer cette initiative et la mettre en œuvre. Parmi ces propositions figurait la réunion sous-régionale que le Pérou devait organiser courant 2002, ainsi qu'une réunion scientifique qui devait être organisée en 2003 par le Centre du patrimoine mondial.

¹ Il a été spécifiquement fait référence à la possibilité de proposer l'inscription de ce bien comme paysage culturel lors de la réunion d'experts sur les paysages culturels de la région des Andes (Elias Mujica Barreda, éditeur, *Paisajes Culturales en Los Andes*, UNESCO Lima, Pérou, 2002) et lors de l'atelier international sur les paysages culturels organisé les 11 et 12 novembre 2002 à Ferrare, en Italie (Paysages culturels - les défis de la conservation, Conclusions de l'atelier international, UNESCO, Ferrare, Italie, 2002)

5. Depuis, plusieurs pays ont avancé dans l'étude et l'identification du Qhapac Ñan - Chemin Inca sur leur territoire. Une réunion consultative entre le Centre du patrimoine mondial et les délégations permanentes des Etats parties concernés a eu lieu le 29 janvier 2003 au siège de l'UNESCO, à Paris. Les participants se sont mis d'accord sur les conclusions suivantes :

- la dimension pluridisciplinaire et à long terme de ce projet ambitieux ;
- les délégations permanentes ont rappelé la déclaration du Directeur du Centre du patrimoine mondial, Monsieur Francesco Bandarin, confirmant l'importance de ce projet de proposition d'inscription multinationale transfrontière qu'il considère comme une référence pour l'Unité Amérique latine-Caraïbes, ainsi que pour les autres unités géographiques du Centre du patrimoine mondial ;
- les délégations permanentes ont exprimé avec force le vœux que le Centre du patrimoine mondial, à Paris, assure la coordination générale du projet et définisse le calendrier et les *critères* pour établir le programme de travail, qu'il soit responsable des catégories et de la méthodologie à employer pour la proposition d'inscription, et responsable de la conceptualisation d'une proposition multinationale transfrontière commune ;
- demander au Centre de rédiger un document qui servira de base aux discussions, ainsi qu'un questionnaire pour orienter les débats de la première réunion d'experts ;
- les délégations permanentes ont été invitées à envoyer au Centre la liste des experts et institutions nationaux qui participent à la mise en œuvre du projet.

6. Les 1^{er} et 2 avril 2003, le gouvernement péruvien a organisé une réunion sous-régionale qui avait pour objectif de coordonner les concepts et les méthodes d'approche dans le cadre de l'initiative d'inscription du Chemin Inca au patrimoine mondial. Elle avait un second objectif qui était de présenter, en vue d'obtenir l'appui des autres pays, un profil de projet de coopération technique à soumettre à la Banque interaméricaine de développement (BID).

7. Le Centre du patrimoine mondial prépare actuellement une réunion scientifique qui devrait très probablement avoir lieu en octobre 2003.

III. Activités des Etats parties et d'autres organisations

8. Argentine : l'Argentine a organisé en novembre 2002 à San Juan une première réunion/rencontre nationale d'experts consacrée aux routes des Andes (Caminos Andinos), suivie d'une seconde réunion, à Jujuy en février 2003, avec des délégués de la Bolivie, du Chili et du Pérou, ainsi que de l'UNESCO, de l'UICN et de l'ICOMOS. Lors de ces réunions, les experts ont recommandé diverses manières d'aborder la

détermination des parties représentatives du Chemin dans les provinces concernées, ainsi que des dispositions institutionnelles pour la coordination.

9. Chili : La Liste indicative du Chili, soumise en 2000, contient déjà plusieurs sites ayant un lien avec le Chemin Inca. En réponse à l'initiative du Pérou, le Conseil des monuments nationaux a décidé en 2002 de mettre en place une équipe pluridisciplinaire chargée de participer à l'initiative d'inscription du Chemin Inca au patrimoine mondial et de la faire avancer. Le Chemin Inca est abordé sous l'angle du paysage culturel.

10. Pérou : Une Commission nationale interinstitutionnelle a été mise en place, avec l'Institut national pour la culture comme organisme d'exécution. Actuellement, une équipe d'archéologues s'efforce d'identifier et d'étudier le Chemin Inca –Qhapac Ñan- au Pérou. Parallèlement, le gouvernement péruvien a préparé et soumis à la Banque interaméricaine de développement (BID) une proposition de projet de développement socio-économique durable pour la région qui borde le Chemin Inca.

11. UICN : L'UICN a préparé une proposition de projet d'étude de pré-faisabilité pour un système de zones protégées le long du Camino Inca. Elle sera présentée au Congrès mondial des parcs, en septembre 2003 en Afrique du Sud.

IV. Première réunion régionale technique sur le Qhapac Ñan – Chemin Inca (Lima, Pérou, 1-2 avril 2003)

12. Cette réunion a accueilli des participants venus de l'Argentine, de la Bolivie, du Chili, de la Colombie, de l'Equateur et du Pérou, de l'UNESCO et de la Banque interaméricaine de développement. Elle comprenait deux parties : la première était consacrée à l'initiative d'inscription du Qhapac Ñan - Chemin Inca au patrimoine mondial, et la seconde au projet de coopération technique à soumettre à la BID.

13. Les délégués ont adopté deux documents, un sur le Qhapac Ñan – Chemin Inca en tant que bien du patrimoine mondial et l'autre sur le projet de coopération technique à soumettre à la BID.

14. *Le Qhapac Ñan - Chemin Inca en Argentine, en Bolivie, au Chili, en Colombie, en Equateur et au Pérou et son inscription sur la Liste du patrimoine mondial*

Les délégués ont reconnu que, tout en prenant acte des différences de contexte d'un pays à l'autre, il était plus pratique d'opter pour un processus de coopération régional débouchant sur une seule et unique proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Ils ont adopté les recommandations suivantes :

- (i) que les Chefs d'Etat du Groupe de Rio, lors de leur réunion à Cusco, en mai 2003, expriment leur soutien à cette initiative ;

- (ii) que le Comité du patrimoine mondial soit informé à sa 27^e session des démarches engagées par les Etats parties et des résultats de la réunion sous-régionale de Lima, afin d'envisager une éventuelle coopération technique et financière. Dans ce sens, il a été recommandé que le Centre du patrimoine mondial assure la coordination et le suivi du projet ;
- (iii) que les Etats parties qui ne l'ont pas encore fait inscrivent le Qhapac Ñan – Chemin Inca sur leurs Listes indicatives respectives ;
- (iv) que le Centre du patrimoine mondial organise une réunion scientifique pour établir des principes directeurs, des critères, des concepts et un calendrier communs pour la préparation des documents de proposition d'inscription ;
- (v) que la complémentarité soit recherchée entre l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial et d'autres initiatives, programmes et projets techniques et financiers dont les objectifs concordent avec la proposition d'inscription ;
- (vi) que le Centre du patrimoine mondial étudie les possibilités de créer un forum de discussion virtuel pour permettre un échange permanent d'idées entre les parties concernées ;
- (vii) que le Centre du patrimoine mondial, au moyen d'un questionnaire, détermine les ressources humaines, techniques et financières disponibles, ainsi que les besoins spécifiques des Etats parties, dans l'optique de créer des équipes pluridisciplinaires qui faciliteront la coopération entre les pays ;
- (viii) qu'il soit fait pleinement usage de l'expérience précieuse et pertinente des pays en matière d'identification, de gestion, d'inventaire et de participation des populations.

15. *Profil de projet de coopération technique avec la Banque interaméricaine de développement pour le projet régional du Qhapac Ñan-Chemin Inca*

Le Pérou a soumis à la BID un profil de projet de coopération technique en vue de la préparation d'un plan d'action pour la mise en valeur du Qhapac Ñan – Chemin Inca. Le projet comporterait quatre volets : l'identification du patrimoine archéologique et culturel, la conservation du patrimoine naturel, le développement et l'autonomisation des peuples indigènes et des populations locales, le tourisme durable. Le projet de profil propose que la coordination régionale soit confiée à la Commission nationale péruvienne pour le Qhapac Ñan et que l'organisme d'exécution soit l'UNESCO, à travers sa représentation au Pérou.

Après avoir analysé la proposition de profil présentée par le gouvernement péruvien, les représentants de la Bolivie, du Chili et de l'Equateur ont apporté leur soutien au projet. Ils ont signé à cet effet un protocole d'accord avec le représentant de la BID. Les représentants de l'Argentine et de la Colombie ont indiqué qu'ils devaient transmettre la proposition de projet aux autorités compétentes de leur pays qui l'étudieraient.

Les recommandations suivantes ont été adoptées par tous les délégués :

- (i) qu'un processus de consultation soit engagé par les Ministères des Affaires étrangères de leurs pays pour étudier la possibilité que les chefs d'Etat du Groupe de Rio expriment leur soutien à ce projet lors de leur réunion à Cusco en mai 2003 ;
- (ii) que, sur la base du profil de projet, la BID élabore avec les pays concernés un programme d'action pour mettre rapidement en œuvre le projet ;
- (iii) que dans le cadre du projet régional, une attention particulière soit portée au contexte et aux besoins particuliers de chaque pays en matière de développement institutionnel et de ressources ;
- (iv) que l'organisme d'exécution du projet soit l'UNESCO ;
- (v) que, considérant qu'il s'agit d'un projet de mise en valeur intégrale qui complète et élargit le processus de proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, ce projet contribue à l'objectif d'inscription du Qhapac Ñan – Chemin Inca sur la Liste du patrimoine mondial et que les résultats de la réunion scientifique qui sera organisée par le Centre du patrimoine mondial soient pris en compte pour la préparation du plan d'action.

V. Déclaration des Chefs d'Etat des Etats parties

16. Les Chefs d'Etat de l'Argentine, de la Bolivie, de la Colombie, du Chili, de l'Equateur et du Pérou se sont réunis le 23 mai 2003 à Cusco, au Pérou. Ils ont, à cette occasion, signé une Déclaration conjointe sur le projet Qhapac Ñan – Camino Principal Andino dans laquelle ils apportent un soutien total à sa mise en œuvre.

17. Les Chefs d'Etat considèrent que le *Qhapac Ñan – Camino Principal Andino* a une valeur universelle exceptionnelle et s'engagent à tenter d'obtenir son inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Ils ont également apporté leur soutien à la coopération technique envisagée avec la BID, comme première étape de la matérialisation du projet.

18. Les Chefs d'Etat placent le projet dans le contexte du développement et de l'intégration de la région, ainsi que de l'amélioration des conditions de vie des populations indigènes et des citoyens de leurs pays.